

Guide de l'appel de projets

Prévention des dépendances dans les écoles secondaires

Territoires Thérèse-De Blainville et Lac-des-Deux-Montagnes

Direction de santé publique

Préambule

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde un financement annuel de 15 M\$ à l'ensemble des régions du Québec pour soutenir les projets structurants et les organismes communautaires en prévention des dépendances dans leur travail auprès des jeunes dans les écoles secondaires. De cette enveloppe, la région des Laurentides bénéficie d'un montant totalisant 1 073 802 \$. Parallèlement, le Ministère a mandaté l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendance (AQCID) pour assurer un rôle d'accompagnement auprès des directions régionales de santé publique, de même qu'auprès des différents milieux souhaitant déployer le projet au niveau des pratiques de concertation et de l'implantation des meilleures pratiques en prévention. Un cadre de référence a été élaboré en ce sens et mis à la disposition des partenaires.

Il est attendu que les actions planifiées visent les jeunes au sein des écoles secondaires, et ce, selon les réalités et les besoins spécifiques des établissements scolaires desservis, en complémentarité avec les ressources et les actions de prévention et de réduction des méfaits qui sont déjà en place dans le milieu scolaire, de même qu'avec les services de traitement des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Cadre de gestion

PRIORITÉS RÉGIONALES

Le présent appel de projets s'inscrit dans le cadre du déploiement de l'initiative visant la prévention des dépendances au sein de 3 écoles du Centre de services scolaire des Milles Îles, pour lesquelles des porteurs de projets ne sont actuellement pas identifiés. Les écoles ciblées, à desservir sur le territoire Thérèse-De Blainville et Lac-des-Deux-Montagnes, sont les suivantes :

ÉCOLE	VILLE	NOMBRE D'ÉLÈVES	PRÉSENCE MINIMALE REQUISE DANS LE MILIEU	BUDGET DISPONIBLE (1 ^{er} août 2024 au 31 mars 2025)*
École secondaire d'Oka	Oka	1 544	25h/semaine	24 377,09 \$
École secondaire Liberté-Jeunesse	Sainte-Marthe-sur-le-Lac	759	12h/semaine	11 983,30 \$
Polyvalente Sainte-Thérèse	Sainte-Thérèse	2 050	33h/semaine	32 365,95 \$

*SVP prendre note :

- Que le financement actuel couvre la période 1^{er} août 2024 au 31 mars 2025. Toutefois, à partir du 1^{er} avril 2025, le financement sera ajusté à la hausse pour couvrir une période de 12 mois si l'entente est reconduite.

- Il est possible de présenter une demande pour une ou plusieurs écoles.

NATURE DU FINANCEMENT

Ce montant devra comprendre :

- Le salaire des ressources humaines impliquées (déterminé par l'organisme);
- L'achat et le renouvellement annuel de la licence du programme de prévention utilisé;

Guide de l'appel de projets Prévention des dépendances dans les écoles secondaires Territoires Thérèse-De Blainville et Lac-des-Deux-Montagnes Direction de santé publique

- Les frais de déplacement liés à l'offre de service;
- Le matériel et l'équipement requis, si nécessaire;
- Les frais de gestion (un maximum de 10 % du montant total est accepté).

Ce financement doit permettre à l'organisme communautaire de dégager un ou des intervenant(s) pour le déploiement du projet pour l'année scolaire 2024-2025. La charge de travail de l'intervenant peut comprendre les éléments suivants :

- Suivre les formations requises pour le déploiement du programme de prévention (obligatoire) et toutes autres formations pertinentes proposées dans le cadre de ce projet.
- S'approprier le contenu (obligatoire) et assurer l'animation en classe des ateliers de prévention universelle du programme de prévention des dépendances Dévelop'Action d'Action Toxicomanie.
- Être en mesure d'offrir des services de prévention universelle, sélective et ciblée qui répondent aux meilleures pratiques en matière de prévention des dépendances auprès de groupes de jeunes de 12 à 17 ans dans la ou les écoles secondaires ciblées (kiosques, ateliers, activités).
- Développer un lien de confiance avec l'équipe-école, répondre aux besoins et bonifier l'offre de service proposée au milieu scolaire en matière de prévention des dépendances.
- S'engager dans une démarche collaborative entre l'école, ses professionnels et les partenaires communautaires.
- Participer à des comités de partenaires; comité de codéveloppement régional et autres dont les fréquences seront établies ultérieurement.

Le budget par école disponible dans le cadre de ce projet est destiné à soutenir les interventions préventives offertes dans les écoles secondaires. Les intervenants embauchés par un organisme dans le cadre de ce projet doivent donc déployer les activités de prévention au sein du milieu scolaire. Le budget ne peut pas servir à rémunérer un intervenant dans un autre milieu ou pour d'autres types d'activités que celles prévues dans le cadre du projet.

ORGANISMES ADMISSIBLES

L'organisme communautaire doit :

- avoir un statut d'organisme sans but lucratif, être légalement constitué depuis au moins 12 mois et avoir son siège social au Québec,
- démontrer un enracinement dans la communauté,
- entretenir une vie associative et démocratique,
- être libre de déterminer sa mission, ses orientations ainsi que ses approches et ses pratiques;
- fournir un avis attestant :
 - o qu'il est admissible, reconnu ou financé par un établissement responsable du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), par le MSSS, par un autre ministère ou par un organisme gouvernemental du Québec;
- œuvrer en prévention ou en réduction des méfaits concernant l'usage des substances psychoactives. Il doit faire preuve d'une expertise, ou d'un désir de développer une expertise, en prévention et en promotion de la santé et se baser sur le cadre de référence produit par l'Association québécoise des centres d'intervention en dépendances (AQCID), dans le respect de sa mission.

Les éléments suivants pourraient être considérés comme des atouts :

- Un organisme ayant des collaborations avec un milieu scolaire, qui démontre une expérience notable en prévention des dépendances et/ou en animation auprès d'une clientèle 12-17 ans ou qui œuvre en saines habitudes de vie chez les jeunes;
- Un organisme qui participe actuellement au projet dans les Laurentides.

Guide de l'appel de projets

Prévention des dépendances dans les écoles secondaires

Territoires Thérèse-De Blainville et Lac-des-Deux-Montagnes

Direction de santé publique

PROCESSUS DE SÉLECTION DES DEMANDES DE FINANCEMENT

Un comité d'attribution sera formé de collaborateurs n'ayant aucun conflit d'intérêts. Le comité se réunira au cours du mois de juillet 2024 afin d'analyser les projets reçus et déterminer ceux qui seront retenus dans le cadre de ce financement. Seules les demandes complètes et envoyées avant la date limite de dépôt seront analysées.

CRITÈRES D'ANALYSE

Les critères d'analyse du comité d'attribution sont :

- Pertinence de l'organisme au regard de la prévention des dépendances relativement à l'usage des substances psychoactives chez les jeunes de 12-17 ans;
- Solidité et rigueur démontrées par l'organisme;
- Liens déjà établis avec le milieu scolaire;
- Capacité de l'organisme à réaliser le projet;
- Cohérence des activités de l'organisme avec la clientèle ciblée.

Les organismes pouvant démontrer les acquis suivants pourraient être privilégiés :

- Proximité de l'école ciblée ou liens déjà ancrés avec l'école ou la communauté;
- Expérience dans le projet des Laurentides visant la prévention des dépendances relativement à l'usage des substances psychoactives.

ENGAGEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES PARTICIPANT À L'APPEL DE PROJETS

Les organismes communautaires qui souhaitent participer à l'appel de projets s'engagent à :

- Dédier ou embaucher un intervenant à temps plein et/ou à temps partiel, capable d'amorcer le déploiement des activités dans les écoles dès septembre 2024. Une entrée en poste le plus rapidement possible est exigée. Il est souhaité que l'embauche s'effectue idéalement en septembre.
- Assurer la supervision et la gestion quotidienne de l'intervenant dédié à la démarche.
- Fournir ou assurer à l'intervenant un lieu de travail adéquat, les outils et formations nécessaires à l'accomplissement des tâches requises au présent mandat.
- Remplacer l'intervenant, advenant un départ ou une absence de longue durée, dans les meilleurs délais et aviser le CISSS des Laurentides.
- Prioriser le déploiement d'activités de prévention universelle, c'est-à-dire l'animation d'ateliers de prévention dans les classes de niveaux 1re à 5e secondaires sélectionnées par l'école. Pour ce faire, il s'engage à utiliser les outils liés au programme de prévention sélectionné pour le territoire et à suivre les formations nécessaires pour pouvoir le déployer. *** Notez bien qu'il n'est pas obligatoire de dispenser l'ensemble des ateliers. L'organisme devra tenir compte de la capacité de déploiement des besoins de l'école en ce sens. ***
- Collaborer avec l'école ciblée pour analyser leurs besoins et circonscrire l'offre de service. Il est attendu que les actions planifiées visent les jeunes fréquentant l'école secondaire ciblée, et ce, selon les réalités et les besoins spécifiques du milieu et en complémentarité avec les ressources et les actions de prévention et de réduction des méfaits qui sont déjà en place.
- S'assurer que l'intervenant dédié à la démarche déploie le programme en adéquation avec les exigences et recommandations prescrites et collabore au déploiement des meilleures pratiques en prévention des dépendances en contexte scolaire, et ce, en tout temps.

Guide de l'appel de projets Prévention des dépendances dans les écoles secondaires Territoires Thérèse-De Blainville et Lac-des-Deux-Montagnes Direction de santé publique

- Participer activement au comité de pilotage et aux rencontres de codéveloppement qui prendront éventuellement place. Le comité de pilotage a comme objectif de suivre le déploiement de la démarche et d'en favoriser l'harmonisation sur le territoire. Les rencontres de codéveloppement se veulent un lieu d'échanges et de coconstruction pour les intervenant(e)s engagés dans la démarche.
- L'organisme doit accepter de participer au processus de recherche en cours s'il y a lieu, en marge de cet investissement, après entente avec les responsables de recherche.
- Compléter et transmettre les redditions de comptes demandées (modalités à préciser) et toutes autres informations pertinentes et nécessaires au responsable de dossier à la Direction de santé publique des Laurentides.

REDDITION DE COMPTES ET SUIVI DU PROJET

- Une entente précisant les balises, attentes et modalités du projet sera conclue et signée entre le CISSS des Laurentides et l'organisme communautaire sélectionné au cours des prochains mois. Cette entente pourrait être renouvelable annuellement.
- Un formulaire de reddition de comptes, à compléter annuellement, sera fourni par le CISSS des Laurentides, les modalités seront précisées ultérieurement.
- Une entente de collaboration devra également être signée, en début d'année scolaire, par l'organisme dispensateur ainsi que par la ou les école(s) desservie(s).

CALENDRIER

Lancement de l'appel d'offres	5 juillet 2024
Date limite de réception des demandes	26 juillet 2024 à 17 h
Analyse des appels d'offres et sélection des organismes ciblés	D'ici au 30 août 2024
Annonce de l'organisme sélectionné aux partenaires	Au plus tard le 30 août 2024

MODALITÉS D'ENVOI

Les organismes communautaires qui souhaitent participer à cet appel de projets doivent transmettre leur demande **au plus tard le 26 juillet 2024, à 17 h**, à l'adresse suivante : anne-marie.chaumont.ciessler@ssss.gouv.qc.ca

Les éléments obligatoires à envoyer sont :

- Formulaire « *FOR_2024-07_Prévention dépendances_sud_VF* » dûment complété;
- Dernier rapport annuel.

Seules les demandes complètes et envoyées avant la date limite de dépôt seront analysées.